



Le Lien Municipal Juillet 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2026

COMPTE RENDU AFFICHE LE 09 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 02 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Isabelle MARQUET

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, M. Fabrice FOND, Mme Yvette BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Colette BRIDIER, Christophe BROSSON, M. Jérôme VERNAY, Mme Camille BRUYAS, M. Pierre BOIRON, M. Valery RAMADE, M. Guillaume GRANGE

Membres absents excusés : Mme Marielle GIRAUD COLOMBET pouvoir donné à Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, M. Christian CLOUPET pouvoir donné à M. TESTE Didier, Mme Marie-Françoise BONNARD

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENCE

Le Compte rendu de la séance précédente a été voté à l'unanimité

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2026

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association Familiale de Longes : 800 €

Association des Habitants de Dizimieux – Course Cycliste : 350 €

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service des autorisations d'urbanisme de Vienne Condrieu Agglomération est chargé pour le compte des communes membres, de l'instruction des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme de type b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager). Une convention régit et précise le rôle de la commune et celui du service instructeur de l'Agglomération.

En 2022, cette convention avait été mise à jour pour prendre en compte les évolutions des pratiques suite aux évolutions législatives récentes concernant la saisie par voie électronique et l'instruction dématérialisés.

Cette convention expire en 2026 ; il est donc nécessaire de la reconduire pour assurer la continuité du service. Il est proposé d'apporter quelques précisions techniques sur la convention suites aux évolutions réglementaires, mais aussi d'apporter des précisions juridiques sur les responsabilités entre la commune et Vienne Condrieu Agglomération

Dans ce cadre, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition du service commun de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-4-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 423-15,

Vu la délibération n°26-155 du conseil communautaire du 16 juin 2026 relative à la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme de Vienne Condrieu Agglomération aux communes,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit des sols,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec de Vienne Condrieu Agglomération

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRES

La société API Restauration augmente ces tarifs de 1,36% soit le prix du repas à 3,49 euros.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026 :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE			
QUOTIENT FAMILIAL	REPAS	Garderie Pause Méridienne	TOTAL
De 0 à 499,99	3,52 €	0,94 €	4,43 €
De 500 à 999,9	3,52 €	1,81 €	5,30 €
supérieur à 1000	3,52 €	2,30 €	5,79 €
Non communiqué	3,52 €	3,33 €	6,82 €

Accueil périscolaire matin et soir les 45 mn	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
De 0 à 499,99	1,41 €
De 500 à 999,9	1,71 €
supérieur à 1000	1,88 €
Non communiqué	2,30 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat joint afin d'avoir la révision tarifaire au 1^{er} septembre, et adopte les tarifs périscolaires proposés.

Il est appelé que les repas sont vendus prix coutant

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 21H30

COMMISIONS & QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENT:

M. Le Maire tient à adresser ses plus sincères remerciements à l'APPEC pour l'organisation de la kermesse de l'école, qui a rencontré un très beau succès. Cette édition a rassemblé un public nombreux, bien au-delà des seuls parents d'élèves, témoignant de l'importance de cette manifestation dans la vie de la commune. Grâce à une organisation exemplaire, l'après-midi comme la soirée se sont déroulées dans une ambiance conviviale, fluide et chaleureuse. Le Maire remercie également l'ensemble des bénévoles pour leur investissement, les agents des services techniques pour leur précieuse contribution à la préparation et à la logistique de l'événement, ainsi que les membres de l'équipe éducative pour leur implication et leur présence. L'engagement de chacun a largement contribué à faire de cette kermesse un moment de partage et de réussite collective.

Le Maire tient à saluer et à remercier chaleureusement l'Association des Jeunes de Longes (AJCL) pour son engagement dans l'organisation de la Fête du Village. Malgré une formule repensée à la suite des événements malheureux survenus les années précédentes et dans un contexte marqué par des contraintes climatiques, l'association a su relever ce défi avec sérieux, enthousiasme et sens des responsabilités. Grâce à un travail collectif, à une écoute permanente et à une collaboration étroite avec la municipalité, cette nouvelle édition a été une véritable réussite, offrant aux habitants une journée conviviale, festive et appréciée de tous. Le Maire adresse également ses sincères remerciements aux membres ayant assuré la patrouille de sécurité, dont la présence et la vigilance ont largement contribué au bon déroulement de la manifestation. Il remercie enfin l'ensemble des bénévoles, les agents techniques, ainsi que les parents mobilisés tout au long de ces journées, dont l'investissement et la disponibilité ont été essentiels à la réussite de cette belle fête populaire.

Une pensée est également adressée aux associations et bénévoles qui ont consacré du temps, de l'énergie et de la créativité à la réalisation des chars du défilé. Leur implication a permis d'offrir un spectacle de qualité, haut en couleur et apprécié de tous les participants. Par leur engagement, elles contribuent à faire vivre les traditions locales et à renforcer l'esprit de convivialité qui caractérise la Fête du Village.

INFORMATIONS DIVERSES

DÉPÔTS SAUVAGES

La municipalité déplore la recrudescence de plusieurs dépôts sauvages sur le territoire communal, qui ont nécessité l'intervention des services techniques. Ces actes d'incivilité dégradent notre cadre de vie, portent atteinte à l'environnement et engendrent des coûts supportés par l'ensemble des contribuables.

La commune rappelle que l'abandon de déchets dans la nature ou sur le domaine public est strictement interdit. Conformément au Code de l'environnement et au Code pénal, les auteurs de dépôts sauvages s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende, voire davantage lorsque l'infraction est commise à l'aide d'un véhicule ou en cas de circonstances aggravantes. La municipalité restera pleinement mobilisée pour identifier les contrevenants et faire appliquer la réglementation.

Préserver la propreté de notre commune est l'affaire de tous. Les habitants sont invités à utiliser les services de collecte et les déchèteries mis à leur disposition et à signaler tout dépôt sauvage constaté.

PRÉVENTION DES INCENDIES : PENSEZ AU DÉBROUSSAILLAGE

En cette période de fortes chaleurs et de sécheresse, la municipalité rappelle aux propriétaires l'importance de procéder au débroussaillage de leurs parcelles lorsque cette obligation s'applique. Le débroussaillage constitue une mesure essentielle pour limiter la propagation des incendies, protéger les habitations, les personnes et les espaces naturels.

Le respect de cette obligation est prévu par la réglementation et contribue à la sécurité de tous. La municipalité remercie chacun pour sa vigilance et son engagement dans la prévention du risque incendie.

Face aux conditions de sécheresse et au risque élevé de départ de feu, la municipalité a décidé de prendre un arrêté interdisant l'utilisation de feux d'artifice et d'engins pyrotechniques par les particuliers sur l'ensemble du territoire communal. Cette mesure, prise à titre préventif, vise à protéger les habitants, les habitations, les exploitations agricoles et les espaces naturels.

Le Maire en appelle à la responsabilité de chacun afin de respecter cette interdiction. Dans le contexte actuel, un simple départ de feu peut avoir des conséquences dramatiques. La vigilance et le civisme de tous sont indispensables pour préserver notre commune.

ACTES DE MALVEILLANCE : UN COMPORTEMENT À PROSCRIRE

La municipalité déplore quelques actes de malveillance constatés ces dernières semaines sur la commune, notamment le déplacement volontaire de bottes de paille. Loin d'être de simples plaisanteries, ces agissements représentent un réel danger au regard du poids de celles-ci susceptible de provoquer des accidents graves pour les automobilistes, les cyclistes ou les piétons.

Le Maire appelle chacun au civisme et au respect des biens d'autrui. La sécurité de tous ne doit jamais être mise en péril par des comportements irresponsables.

COMMISSION MUNICIPALES

VOIRIE

Un point d'avancement est fait avec le conseil municipal concernant l'aménagement de la nouvelle voie de la Charpière. L'avant-projet sommaire est acté et les appels d'offres seront émis par Vienne Condrieu Agglomération d'ici fin juillet. M. le Maire rappelle sa volonté de tirer partie au maximum de ces travaux afin de repenser plus globalement l'aménagement du centre bourg et notamment l'aire de jeux et les terrains de pétanque de la maison des associations.

Les travaux de réparation d'une colonne d'eau située sur le hameau de Vanel vont commencer durant l'été, la municipalité vous tiendra informé d'éventuelles perturbations sur le réseau à venir.

AMENAGEMENT URBAIN – URBANISME – LOGEMENTS:

Pour rappel, les foyers de la commune vont être dotés de bacs jaunes pour le tri. Ces bacs seront collectés en alternance avec les bacs gris : une semaine les jaunes, la semaine suivante les gris. A noter que les jours de collectes ne seront sans doute pas les mêmes. Un calendrier précis sera distribué en octobre, distribution des bacs jaunes à partir de fin août, début du nouveau mode de collecte 1er novembre. Deux points d'apport volontaires sont maintenus sur la commune (à côté du lavoir et à Dizimieux), tous les containers à verre restent en place. Pour les foyers qui auraient un problème de stockage du bac jaune, il est possible de le refuser et de continuer à utiliser le point d'apport volontaire : le signaler au technicien qui va passer livrer les bacs ou téléphoner au numéro vert : **0 805 291 025**. Pour commander un bac si vous n'avez pas reçu le courrier spécifique, utiliser ce même numéro vert.

La nouvelle présidente du Parc du Pilat Mme Virginie Bonnet-Ferrand à été récemment élue et souhaite organiser un état des lieux des projets éventuels sur la commune pouvant faire appel au Parc du Pilat, soit pour une aide administrative et/ou technique soit pour une participation financière à l'un d'eux.

LOISIRS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE:

Réunion festival de l'humour :

Bilan plutôt positif cette année, le spectacle accueilli par le complexe du Fautre a remporté un franc succès. En 2027, le festival se tiendra du 06 au 26 mars. La date pour le Fautre est d'ores et déjà connue, jeudi 18 mars 2027, mais le choix de l'artiste n'est pas encore arrêté.

CEREMONIES - EVENEMENTS

Une réunion se tiendra 28 août à partir de 19H afin de faire le bilan avec les membres présent lors des patrouilles de sécurité de la fêtes du village. Eléments clé de la bonne réussite et du climat apaisé ressenti par tous lors de ces deux jours de fêtes, cette initiative ne demande qu'à être reconduite et améliorée.

L'organisation du Grand prix cycliste de Longes suit son cours et il aura lieu le 2 août 2026 en parallèle de la kermesse de Dizimieux

COMMUNICATION:

La mise à jour du site internet est en cours avec la liste des nouvelles commissions municipales ainsi que leurs membres respectifs. Une photo de la nouvelle équipe sera faite pendant l'été afin de pouvoir présenter celle-ci sur le site internet de la commune.

La réunion concernant la mutualisation de l'application JOUONS LOCAL avec les communes de TREVES et Les HAIES n'a pas connue une issue positive. Nos deux communes voisines n'ont pas su trouver leur intérêt dans cette démarche proposée par LONGES. Cela ne change rien pour les associations et habitants de LONGES qui continuerons de bénéficier de ce canal d'information sans changement.

La refonte du bulletin municipale continue, après une première évolution pour l'édition 2025 portée par l'équipe en place et notamment M.BOIRON Murielle, 2026 sera l'occasion de changer de prestataire afin de continuer la modernisation de ce bulletin de fin d'année si important pour tous.

TOURISME: – COMMERCE:

La première réunion de présentation du Parc naturel régional du Pilat aux nouvelles équipes municipales s'est tenue le 3 juin. Cette rencontre a notamment permis de présenter les futurs chemins envisagés sur le territoire du parc.

Le balisage de ces nouveaux itinéraires, ainsi que la remise en état du balisage existant, seront assurés par une équipe d'agents du Parc du Pilat.

AFFAIRES SCOLAIRES:

Une réunion de bilan a eu lieu entre M. Giraud-Colombet et B. Rudeaux-Pommateau pour la mairie et le personnel du périscolaire : Constat est fait que les enfants sont parfois agités et la cantine est un peu bruyante. Des solutions sont envisagées pour que ce moment de pause pour les enfants soit plus serein pour tous:

- animateurs installés aux tables des enfants
- petit groupe de "grands" volontaires pour manger avec les "petits" : pas plus de 4 enfants, roulement sur la base du volontariat.
- prévoir des repas pris en commun avec des personnes âgées une fois par période.

AGRICULTURE

La récente mise en place de la Commission Agricole a Vienne Condrieu Agglomération va permettre de fixer une date pour la première réunion qui aura lieu a la rentrée 2026.

Une expérience est en cours avec le parc du pilat afin de mesurer l'impact positif de l'hydrologie régénérative sur nos territoires agricoles. En quelques mots, face aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, l'hydrologie régénérative propose une nouvelle manière de gérer l'eau en cherchant à la retenir là où elle tombe. En favorisant son infiltration dans les sols plutôt que son évacuation, cette approche permet de reconstituer les réserves en eau, de maintenir des sols plus humides et plus vivants, et de limiter l'érosion. Pour l'agriculture, les bénéfices sont nombreux : une meilleure résistance des cultures et des prairies aux périodes de sécheresse, une amélioration de la fertilité des sols, une réduction du ruissellement et une meilleure valorisation de chaque épisode pluvieux. En restaurant le cycle naturel de l'eau, l'hydrologie régénérative constitue un levier prometteur pour accompagner les exploitations agricoles dans leur adaptation au changement climatique tout en préservant les ressources du territoire.

DIVERS

Classes en 6

Il est encore temps de vous inscrire !

Vous n'avez pas encore réservé votre place pour le Banquet des Classes en 6 ? Il n'est pas trop tard !

Si vous souhaitez partager ce moment convivial et festif avec les autres conscrits, pensez à vous inscrire rapidement.

Une réunion avec les Maires du plateau (LONGES, Les HAIES, TREVES) et la commune d'ECHALAS aura lieu le 17/07. Cette réunion sera l'occasion d'aborder les points importants pour nos communes bien trop souvent isolées et éloignées lors de la mise en place de certaines action par Vienne Condrieu Agglomération.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 1er septembre 2026 à 20H30

L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE LA SEANCE EST LEVEE A 23H30

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE LONGES

Si votre enfant entre en maternelle ou qu'il vient d'arriver sur la commune, vous devez vous présenter au service périscolaire (115, rue du Pré Paquet) en vue de la rentrée 2026/2027. L'accueil des familles se fera sur rendez-vous (04.72.49.26.86/periscolaire@longes.fr)

Présentez-vous muni : du livret de famille; d'un justificatif de domicile; en cas de changement d'école, du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ; en cas de dérogation du périmètre scolaire, de la demande de dérogation au périmètre scolaire

Il vous sera alors délivré un certificat d'inscription permettant de procéder à l'admission définitive de votre enfant à l'école. Les admissions définitives à l'Ecole de Longes seront enregistrées par la Directrice de l'Ecole. Apportez l'attestation d'assurance de responsabilité civile, le carnet de vaccination et le certificat d'inscription délivré par la mairie.

Bonnes Vacances à Tous
Prenez soins de vous et de vos proches en ces fortes chaleurs



**Le secrétariat général de la mairie sera fermé
du lundi 27 juillet au vendredi 7 août inclus.**



Ciné été 2026

ACCÈS LIBRE & GRATUIT

34^e ÉDITION

Dans les communes de Vienne Condrieu Agglomération du 19 juin au 4 septembre

Plus d'infos
vienne.fr • vienne-condrieu-agglomeration.fr
Ville de Vienne • Vienne Condrieu Agglomération

Vienne Condrieu Agglomération



2026

Ciné été

34^e ÉDITION

Dans les communes de Vienne Condrieu Agglomération du 19 juin au 4 septembre

Projections en plein air à la tombée de la nuit (en cas d'intempéries, la projection se déroulera à l'abri)

Renseignements
vienne.fr
vienne-condrieu-agglomeration.fr
Ville de Vienne
Vienne Condrieu Agglomération

Vienne Condrieu Agglomération

PROGRAMME PAR DATE

DATES	LIEUX	LIEUX DE REPLI	FILMS
Vendredi 19 juin	Vienne Parc de Gémens	Cinéma Amphi*	Marsupilami
Mardi 23 juin	Vienne (CS La Fabrique Vallée de Gère) École Ferdinand Buisson	Cinéma Amphi*	Zootopie 2
Jeudi 25 juin	Pont-Évêque La Halle	Sous la Halle	Elio
Lundi 29 juin	Sainte-Colombe Clos de l'école	Cinéma Amphi*	Le Chant des forêts
Mercredi 1 ^{er} juillet	Les Côtes-d'Arej Jardin de la Cure	Salle d'animation rurale	Les Enfants de la résistance
Jeudi 2 juillet	Serpaize Parking de l'ASESC	Gymnase de Luzinay	Chasse gardée 2
Vendredi 3 juillet	Villette-de-Vienne Place de la Poste	Salle polyvalente Roger Chenavier	Le Rêve américain
Mardi 7 juillet	Chuzelles Cour de l'école	Salle la Blanchonnière	Super Mario Galaxy Le Film
Mercredi 8 juillet	Les Haies Cour de l'école	Espace Pierre Bret, Le Fautre (Trèves)	Chers parents
Lundi 13 juillet	Chasse-sur-Rhône Parc du Château	Salle Jean Marion	Zootopie 2
Mardi 14 juillet	Échalas À côté du terrain de tennis	Gymnase du Montelier	C'était mieux demain
Mercredi 15 juillet	Vienne (CS d'Estressin) 40 rue de la Convention	Cinéma Amphi*	L'Enfant du désert
Jeudi 16 juillet	Luzinay Groupe scolaire Paul Germain	Salle polyvalente José Gomez	Dragons
Lundi 20 juillet	Septème Cour de l'école	Gymnase	Ceux qui comptent
Mercredi 22 juillet	Pont-Évêque La Halle	Sous la Halle	Marius et les gardiens de la cité phocéenne
Jeudi 23 juillet	Ampuis Place des Anciens Combattants	Salle polyvalente	LOL 2.0
Vendredi 24 juillet	Chonas-l'Amballan Place du village	Gymnase de Reventin-Vaugris	Marsupilami
Lundi 27 juillet	Saint-Romain-en-Gal Cour de l'école primaire Les P'tit Romains	Salle polyvalente Louis Patard	Partir un jour
Mardi 28 juillet	Vienne (CS de Malissol) Cour de La Ferme	Cinéma Amphi*	Zootopie 2

* Interdit aux enfants de moins de 2 ans

PROGRAMME PAR DATE

DATES	LIEUX	LIEUX DE REPLI	FILMS
Mercredi 29 juillet	Vienne (CSC de l'Isle) Devant le gymnase Jean Moulin	Cinéma Amphi*	Dragons
Jeudi 30 juillet	Vienne Hôtel de Ville	Cinéma Amphi*	Le Chant des forêts
Mardi 4 août	Estrablin Parc de Gémens	Gymnase	Les Enfants de la résistance
Mercredi 5 août	Jardin Cour de l'école élémentaire Marc Lentillon	Salle polyvalente Jean Monnet	Lilo & Stitch
Jeudi 6 août	Moidieu-Détourbe Sous la Halle	Salle des fêtes	C'était mieux demain
Lundi 10 août	Vienne (CSC de l'Isle) Espace Saint-Germain (à côté du Manège)	Cinéma Amphi*	Lilo & Stitch
Lundi 17 août	Vienne (CS d'Estressin) École Jean Jaurès	Cinéma Amphi*	Super Mario Galaxy Le Film
Mardi 18 août	Condrieu Parc public des Mariniers	Salle de l'Arbuel	L'Enfant du désert
Mercredi 19 août	Chasse-sur-Rhône Parc du Château	Salle Jean Marion	Cocorico 2
Jeudi 20 août	Vienne Parc de Gémens	Cinéma Amphi*	Des Minions et des monstres
Lundi 24 août	Saint-Romain-en-Gier Salle du stade	Salle du stade	Les Enfants de la résistance
Mardi 25 août	Eyzin-Pinet Arrière de la salle polyvalente Christian Arnaud	Salle polyvalente Christian Arnaud	Chers parents
Jeudi 27 août	Seyssuel Stade des Cures	Salle Atrium	LOL 2.0
Mardi 1 ^{er} septembre	Saint-Sorlin-de-Vienne Cour de l'école primaire La Fournache	Salle des fêtes	La Pire mère au monde
Vendredi 4 septembre	Loire-sur-Rhône Salle polyvalente	Salle polyvalente	Marsupilami

ATTENTION
Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte et ne doivent pas gambader.

* Interdit aux enfants de moins de 2 ans

Plus d'infos

vienne.fr • vienne-condrieu-agglomeration.fr
Ville de Vienne • Vienne Condrieu Agglomération

6

Plus d'infos

vienne.fr • vienne-condrieu-agglomeration.fr
Ville de Vienne • Vienne Condrieu Agglomération

7

GRAND PRIX DE LONGES

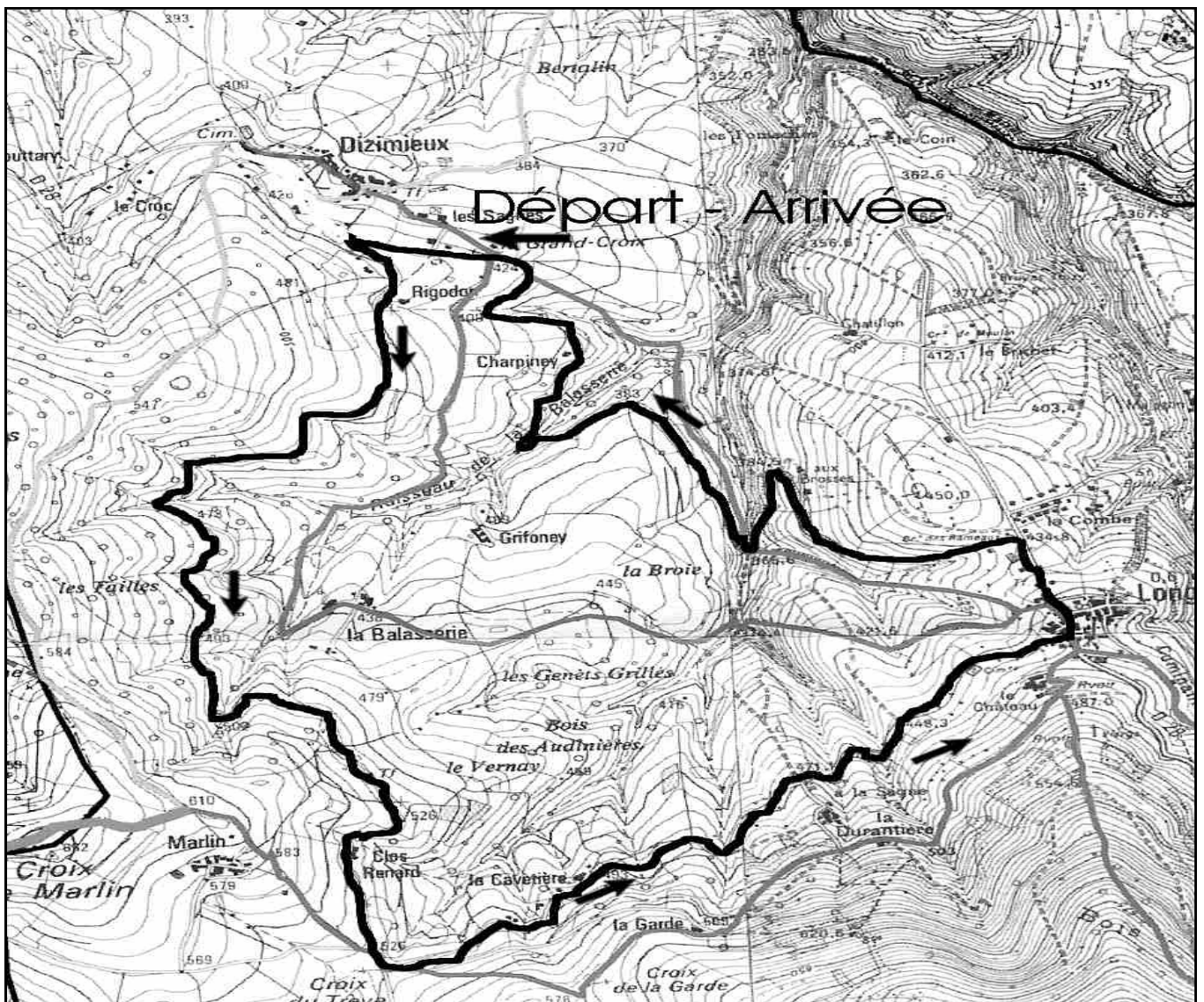
Dimanche 2août 2026 de 13h30 à 17h30 se déroulera le 46° Grand Prix cycliste de Longes.

Le circuit de cette course débute à Dizimieux en passant par la route des Tailles, la Croix du Trèves, le village de Longes, et enfin la descente vers Dizimieux par la route départementale N°28.

Cet itinéraire sera donc fortement perturbé, et la circulation se fera en sens unique, dans le sens de la course.

Des signaleurs bénévoles assurent la sécurité du circuit, merci de respecter leurs consignes. Roulez très prudemment et si vous devez à tout prix prendre le circuit merci de respecter le sens de circulation.

L'équipe de l'organisation du Grand Prix de Longes vous remercie par avance et vous attend le dimanche matin pour la soupe aux choux, l'après-midi pour la course et kermesse de l'Association des Habitants de Dizimieux.





En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

**Je mouille ma peau plusieurs fois par jour
tout en assurant une légère ventilation et ...**

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.





Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Faites vous connaître auprès du service de la mairie **04 72 49 26 60**

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.





Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute)



X